

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 février 2015

NOUVEAUX DROITS EN FAVEUR DES MALADES ET DES PERSONNES EN FIN DE VIE -
(N° 2512)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS162

présenté par
M. Claeys, rapporteur et M. Leonetti, rapporteur

ARTICLE 9

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination